



CONVENTION
CITOYENNE
DE NANTES

Covid-19 :
VÉCUS
DE CRISE &
ASPIRATIONS
POUR DEMAIN

Compte-rendu de l'audition d'Olivier Parcot, DGS de Nantes Métropole par la Convention citoyenne

Jeudi 26 novembre 2020 à 20h

Ce compte rendu fait état de l'intervention d'Olivier Parcot – Directeur Général des Services de Nantes Métropole, devant les citoyen.ne.s de la Convention citoyenne à l'occasion.

Son intervention s'est découpée en deux parties :

- Présentation de son rôle en tant que DGS et de l'institution métropolitaine ;
- Réponses aux questions soulevées par les citoyen.ne.s.

PARTIE 1 : Présentation de la métropole et du rôle des services

Quel est votre rôle en tant que directeur général des services de Nantes métropole ?

Mon métier consiste à travailler pour un territoire, pour un projet porté par des élue.s, pour des habitants et des usagers. Par analogie au secteur privé, je dirige une entreprise publique pour un territoire.

La métropole ce sont les 24 communes qui mettent ensemble leur "destin" en commun afin de dessiner le monde de demain, aménager la ville, la fabriquer, gérer de grands services urbains. Les élu.e.s qui siègent au conseil métropolitain sont issu.e.s des listes communales et sont fléché.e.s lors des élections. Ces élu.e.s métropolitain.e.s, parfois maires d'une des 24 communes, peuvent être vice-président.e.s en charge de compétences métropolitaines.

Les compétences de la métropole sont donc liées aux 24 communes. La métropole a plusieurs casquettes. Elle offre des services, met en œuvre de grands projets d'investissements et est un acteur de la médiation sociale (accompagner des projets, initiatives, personnes).

Liste des compétences (non exhaustive) métropolitaines évoquées comme exemple :

- Urbanisme, habitat, aménagement urbain, mobilités : responsabilité de la gestion de l'espace public, dessiner la ville de demain ;
- Environnement : gestion de l'eau, évacuer les eaux sales, gestion/tri des déchets, anticiper aussi les énergies de demain ;
- Développement économique, enseignement supérieur et recherche : les formations, les emplois de demain et le rayonnement d'une métropole au-delà de sa ville, de son pays (lien avec les relations internationales) ;
- Gestion de quelques grands équipements comme le Zénith (en lien avec le rayonnement au-delà de la métropole).
- Mise en débat des politiques publiques telles que la longévité, l'inclusion du vieillissement de la population dans une offre de service public.



Schéma des compétences de la métropole et de la commune de Nantes projeté lors de l'intervention

Quelles sont les marges de manœuvre de la métropole dans la gestion de la crise Covid-19 ?

Elle a une très grande latitude d'action ! La commune a des compétences générales et la métropole a des compétences transférées. Ensemble, les compétences métropolitaines et communales rendent possibles beaucoup de choses.

Le maire est bien sûr une figure importante pour la population. En termes de responsabilité, le maire est systématiquement saisi sur toutes les questions de société, sur les questions de vie de la Cité.

En temps de crise plusieurs types d'action ont été mises en place :

- continuité des services dit essentiels : eau, assainissement, gestion des poubelles, police, paiement des entreprises, continuité et adaptation des transports et des services publics.
- Aide aux plus fragiles : mobilisation des fonctionnaires volontaires pour aider les associations en manque de bénévoles, accompagnement des associations, distribution des colis alimentaires, vote d'aides aux familles qui avaient des pertes de revenus, distribution des repas dans les cantines, accueil dans les crèches, portage de repas à des personnes âgées grâce à des volontaires, le double de nombre de repas a été distribué ...
- Soutien financier au milieu de la culture ou encore sportif.
- Aides aux entreprises : exonérations de taxes pour leur permettre de passer le cap. Par exemple dès l'ouverture des bars et des restaurants des places de stationnement ont été « sacrifiées » pour y mettre les terrasses gratuitement et pour permettre plus d'activités.
- Gestion des EHPAD : renfort de personnel...

La métropole a ainsi accompagné et accompagne le territoire avec les moyens à disposition, c'est-à-dire par le biais des services publics.

De nombreuses décisions sont encore en cours (conseils municipal et métropolitain des 4 et 11 décembre). Des délibérations vont être soumises au vote pour aider le milieu de la culture, associatif ou les commerçants portant par exemple sur les aides aux loyers. Ces aides sont des mesures portant sur la continuité des activités et au vivre ensemble.

De plus, les communes et les métropoles sont les collectivités qui ont investi le plus. Et agir contre la crise c'est préparer le monde de demain. C'est anticiper les transports de demain en faisant des infrastructures de déplacements adaptées ou aménager et imaginer de nouveaux quartiers pertinents pour le futur.

Quelles sont les forces de Nantes Métropole pour rebondir après la crise ?

Sa capacité d'investissement. Quand on additionne la ville de Nantes et la métropole, c'est un budget total de plus de 2 milliards d'euros sur une année (équivalent au budget d'une région).

- La métropole investit sur un an : 300 à 380 millions d'euros
- La ville de Nantes investit autour de 50 à 80 millions d'euros.

L'objectif est d'investir sur tous les champs qui font le monde de demain. Nantes est en bonne santé financière et les habitants peuvent avoir confiance en la capacité de cette collectivité à conduire des projets.

En outre, la métropole ne s'occupe pas uniquement du quotidien mais aussi de la prospective. La métropole étudie les grandes tendances et les attentes de ses habitant.e.s. Elle anticipe les grands changements de demain.

Enfin, sa grande force, ce sont les habitant.e.s. Nantes Métropole est une des rares collectivités qui, au lieu de foncer dans l'écriture des politiques publiques, prend le temps de discuter avec des citoyen.ne.s pour savoir ce qu'il ne faut pas rater, ce qui est prioritaire après cet épisode du covid-19. C'est cette volonté forte de prendre en compte les différentes sensibilités et attentes, en les analysant pour ensuite les intégrer dans les politiques publiques du territoire qui a l'habitude de la concertation. La priorité à Nantes Métropole est le dialogue citoyen. Ce sont des pans entiers de politiques publiques qui sont mis en débat avant d'être définis, qui sont co-construites.

PARTIE 2 : Temps de questions-réponses entre les membres et M Parcot

Comment Nantes Métropole écoute les habitants des différents quartiers de la métropole et organise le dialogue avec eux ?

Elle écoute de trois manières différentes :

- Grands débats citoyens (Loire, transition énergétique, longévité) qui durent au moins une année, avec des groupes de travail citoyens sur des thématiques ou des contributions sur la plateforme de participation du dialogue citoyen. Ces contributions, récoltées pendant un an, servent à élaborer les politiques publiques. La collectivité en prend compte et explique pourquoi il y a des propositions qu'elle prend et d'autres qu'elle ne prend pas.
- Dispositifs de concertation adaptés aux gros projets urbains ou sur des établissements de grands plans (plan local de l'urbanisme métropolitain, plan de déplacement urbain plan local de l'habitat..). Ces dispositifs de concertations comprennent généralement des réunions publiques, des recueils en mairie, de la contribution en ligne et une communication importante afin de les faire connaître.
- Réunions et enquêtes d'écoutes sur les besoins, écouter les commerçant.e.s, les habitant.e.s, les jeunes, etc. Cela permet d'aboutir à des projets d'espaces verts, squares, réaménagement d'un carrefour, etc. Il y a un recueil des avis des uns et des autres puis une synthèse pour dessiner le projet. Ce travail s'effectue main dans la main avec les communes en respectant les habitudes de chacune en matière de dialogue citoyen.

Comment les usagers sont associés à l'évaluation des politiques publiques, durant et après leur mise en œuvre ?

Les usagers sont associés à l'évaluation de la même façon que les citoyen.ne.s lorsque la métropole conduit des grands projets mais c'est plus ciblé et problématisé. Par exemple sur la réforme scolaire lors de sa mise en discussion il y a une évaluation de l'offre de service dans laquelle les usagers sont interrogés sur leur attentes. Cela permet de faire un diagnostic avant de proposer des évolutions.

En ce moment des usagers évaluent les politiques publiques des pistes cyclables mises en place pendant la crise Covid-19.

Quelle autonomie et indépendance de la métropole par rapport aux décisions à l'échelle nationale dans le cadre de la crise covid ? Subventions covid pour les petits commerces, permissions de sortie, etc.

La latitude de la métropole reste dans le cadre de compétences qui lui sont données. Tant qu'elle reste dans ses compétences pour la métropole et dans un intérêt communal pour les communes, elle peut intervenir dans les règles du droit qui s'appliquent sur toute la France.

Il y a des choses interdites, où il est impossible de décider à la place de l'Etat (exemple : les mesures de police nationale).

La collectivité peut prendre des initiatives. Par exemple distribuer un masque par personne dès le 11 mai au sortir du confinement, ce qui n'était pas une directive nationale.

La latitude est réelle lorsque le financement est possible et que l'action n'est pas interdite ou contredite par des obligations nationales.

Comment Nantes Métropole tire des enseignements de la crise actuelle ? Comment les utiliser pour infléchir les décisions en cours ?

Premièrement, c'est vous, vos avis et l'enquête faite en septembre auprès des habitant.e.s de la métropole. La collectivité est en train de recueillir des avis critiques, des regards acérés sur notre action pour les prendre en compte dans les secteurs de demain. En outre, la métropole fait également son "propre bilan sur son activité" grâce à ses agent.e.s.

Enfin, dans un monde d'incertitude telle que celui de la crise, des questions sont aussi sans réponse. Avant de foncer sur certaines décisions, des études doivent être lancées, des recherches et développement peuvent être à financer pour savoir par exemple quelles sont les énergies et modes de déplacement de demain.

Comment va être construit le budget qui va répondre aux propositions formulées dans cette Convention citoyenne ? Comment l'arbitrage sera-t-il fait en parallèle avec les projets qui sont déjà en cours ?

Nous n'écrivons pas les politiques publiques et les actions à conduire sur le mandat tant que nous n'aurons pas vos propositions. Nous allons les envoyer à tous les directeurs et tous les élu.e.s vont les avoir. A la suite, ils auront quelques mois pour construire leur plan d'action et leurs priorités. Les plans d'actions ne sont pas validés tant qu'il n'y aura pas les propositions de la Convention citoyenne.

De plus, si vos propositions sont dans nos politiques publiques. Elles seront mises à l'agenda et chaque année en arbitrage budgétaire. Quand on valide les politiques publiques, c'est pour qu'elles soient financées et budgétées. On les programme sur les 5 ans à venir pour les conduire. La priorité est sur le sens et le contenu qui introduisent les priorités du budget.

Est-ce que la Métropole peut s'endetter ? Peut-on être en bonne santé financière et être endettée ? Touche-t-on des subventions de l'Europe dans certains domaines ? La ville de Nantes a connu une forte augmentation de la pression fiscale depuis les dernières années, est-ce exact ? La ville est-elle engagée dans une politique de surveillance et de contrôle communal ?

Nous sommes en bonne situation financière sur la métropole pour deux raisons : territoire sur lequel on a eu une bonne dynamique de recettes, 60% des recettes fiscales sont des recettes payées par les entreprises. Dans le même temps, la métropole n'a pas dépensé au-delà de ce qu'elle pouvait. Nous avons un système de contrôle très vigoureux. L'évaluation des politiques publiques permet de s'interroger sur la pertinence d'un euro dépensé par rapport aux ressources qu'elles mobilisent. A Nantes, on assume la dépense publique mais on fait attention à là où on dépense et à la pertinence de ces dépenses.

Sur la métropole, nos revenus viennent de l'ancienne taxe professionnelle, devenue CFE et CVAE (petites et grosses entreprises). Ces recettes économiques entrent dans les caisses de la métropole. De plus, toutes les entreprises de plus de 10 salariés paient le versement transport. Cette contribution alimente le budget des transports. Cela assure la qualité du service et permet que les transports soient moins chers ou gratuits.

La métropole a augmenté les impôts en 2015 (taxe d'habitation et taxe foncière, baisse de la TEOM). La suppression de la taxe d'habitation, transformée en dotation fiscale, nous enlève une autonomie fiscale. La métropole a perdu de l'indépendance fiscale car il n'y a presque plus que les propriétaires qui contribuent à l'impôt local. Cela limite la capacité d'augmentation des impôts.

Afin de faire face aux baisses de dotations étatiques, la métropole a décidé d'augmenter les impôts, la taxe d'habitation et la taxe foncière au début du mandat précédent. Mais ils n'ont pas augmenté depuis 2015. De plus, nous avons baissé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères car elle était supérieure au coût du service. La ville de Nantes n'a pas augmenté le taux de ses impôts depuis au moins 10 ans.

Au sujet de la gratuité, une entreprise vend des produits, nous ne vendons pas nos services. Mais il est vrai que rien n'est gratuit et que nos ressources proviennent de la fiscalité, des tarifs, des dotations de l'Etat en fonction du nombre d'habitants et de la richesse fiscale du territoire.

Nous avons des subventions de l'Europe, soit dans le champ de l'insertion, soit dans le champ de travaux d'aménagements ou de rénovations des quartiers d'habitats sociaux.

La métropole et la ville sont endettées mais pas en surendettement. Elles ont même une capacité d'endettement. On mesure le niveau de capacité en fonction des recettes de la métropole. Chaque année, après avoir remboursé notre dette, on dégage une capacité à auto-financer nos investissements.

Comment s'articule au niveau de la métropole la lutte contre les lobbies ? Quand on connaît leur force de persuasion...

Un lobby est quelqu'un qui a un intérêt, quand il parle il incarne un intérêt, mais cela peut être au sens positif. Ceux qui expriment une attente de là où ils sont. Quand on fait l'aménagement d'une place où il y a des commerces, nous n'écoutons pas que les commerçant.e.s mais aussi les usagers de cette même place. Si on prend le grand débat sur la transition énergétique : on a besoin des grandes entreprises comme GRDF ou ENGIE, ce sont des acteurs importants, mais on n'organise pas un débat dans lequel on écoute juste leur avis, ils ont une place mais il n'y a pas qu'eux. On écoute les différentes parties prenantes sur un sujet.

Le fait d'être directeur général des services de Nantes et de la métropole est-ce que cela ne privilégie pas Nantes par rapport aux autres communes ?

Cela m'impose une exigence déontologique et professionnelle. J'ai deux bureaux dans deux bâtiments. Le mode délibératif n'est pas le même, il a deux processus de décision différents. Il y a des règles de contrôle et des règles juridiques. A titre personnel, je pense que c'est du gagnant-gagnant. L'idée semble simple mais elle est exigeante à mettre en œuvre. Les 23 autres communes me voient comme un métropolitain mais reconnaissent que les moyens de la ville de Nantes sont partagés. Le savoir-faire, des 1650 fonctionnaires mutualisés, est partagé au bénéfice des autres communes et de la métropole.

Avez-vous pu évaluer le coût de la crise du covid ?

Sur les deux collectivités cela est estimé à 60 millions. Sur la métropole, la perte de recettes se trouve notamment sur le versement transport. C'est pourquoi, lors du conseil de décembre, le budget principal va verser une somme importante de 30 millions d'euros au budget annexe des transports car il y a eu une baisse de recettes même s'il faut continuer le service et investir.

Qu'attendez-vous de cette convention? Comment pouvez-vous nous rassurer sur le fait que notre contribution sera bien prise en compte ?

On compte sur vous, sur votre contribution, ce n'est pas un exercice de style. On se pose réellement des questions sur les déplacements de demain, la métropole idéale, la place de la nature en ville, l'échange avec les voisins, le partage de l'espace public, des lieux de travail, de résidence et de loisirs. Vous avez carte blanche. Nous n'avons pas la science infuse. On peut avoir des expertises et des expériences professionnelles mais on peut parfois être loin ou ne pas sentir tout de la la vie de tous les jours et de certaines attentes nouvelles. Ne vous censurez pas dans vos propositions.